



---

## Classement de postes

---

*La réunion de ce jour portait plus sur le RIFSEEP que sur le classement des postes.*

*En préambule le SNPA a rappelé son opposition à une réorganisation des DT, en précisant qu'il ne s'agit pas d'une commande gouvernementale, chacun des opérateurs ayant le choix.*

\*\*\*

### Classement de postes

Le SNPA a demandé à la DRH, de bien préciser aux personnels que le RIFSEEP dépend du classement des postes.

L'ONF s'est engagé depuis 2 ans dans une étude des missions des C et des B administratifs qui aboutit à un classement des postes en cours de validation par la DRH nationale.

**Le classement est d'abord effectué au niveau de chaque territoire et l'harmonisation est faite par la DRH nationale.**

**Entre la mi-janvier 2016 et la fin février 2016 deux membres de la DRH nationale se déplacent dans chaque DT pour balayer chacun des postes des collègues des catégories C et B administratives.**

Le SNPA fait état d'une grande inquiétude, car le travail se fait sur des fiches de postes qui pour beaucoup n'ont pas encore été validées entre l'agent et le N+1 (même si au niveau territorial il est affirmé le contraire).

**Suite aux différents messages du SNPA pour que chacun dispose de sa fiche de poste, il apparaît qu'elles n'ont pas toutes été communiquées aux agents et lorsque cela a été fait, il est constaté des carences et des anomalies.**

**Le SNPA a insisté pour que chaque agent reçoive au plus tard vers la mi-mars, le classement tel qu'il aura été arrêté par l'administration. Les directeurs d'agences doivent avoir le courage d'expliquer à chacun de leurs collaborateurs, pourquoi il est ainsi classé et ne pas les renvoyer vers les organisations syndicales, qui ni de près ni de loin n'ont participé au classement des postes.**

Le SNPA vous rappelle que vous devez être en possession de votre fiche de poste lors de votre entretien professionnel et qu'à cette occasion elle doit être mise à jour si cela n'a pas encore été fait, car de votre fiche de poste dépend votre classement.

Au cours de cette réunion le SNPA a demandé à ce que certains métiers soient classés dans un niveau supérieur.

Le SNPA a demandé une nouvelle fois la publication du référentiel activités afin que chacun soit en mesure de compléter sa fiche de poste. Il y a toujours une forte réticence de la DRH pour communiquer ces éléments, ce qui est incompréhensible. Le SNPA vous invite à le demander à votre directeur d'agence ou chef de service.

Le SNPA a aussi demandé que l'annexe IV soit complétée de tous les métiers pouvant être exercés par les gestionnaires administratifs. La DRH s'est engagée à le faire.

La note de service sur le classement des postes devrait être soumise à l'avis du CTC du 07 avril prochain.

## RIFSEEP

Bien que l'arrêté concernant les adjoints administratifs ne soit pas encore publié (fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016 car actuellement retenu par le MAAF), l'effet du RIFSEEP est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les corps des adjoints administratifs, des SA et des Attachés d'administration.

Dans le cadre d'une politique d'harmonisation entre le MAAF et les opérateurs, les montants communiqués sont susceptibles d'évolution. Le SNPA ne cesse de revendiquer une revalorisation plus importante que celle prévue pour les corps des Adjoints et des SA. Le SNPA demande à ce que les Attachés bénéficient d'une revalorisation car dans le projet actuel, c'est le maintien des primes au niveau de 2003, ce qui est inacceptable. Le SNPA a fait des propositions en alignant notamment les montants de l'ex PGSE sur celle des IDAE et en créant un taux spécifique pour les Attachés hors classe. La DRH s'engage à étudier cette proposition surtout que les chefs de mission vont être soumis au RIFSEEP et que ce cadre d'emploi est occupé à la fois par des IAE et des Attachés.

Le SNPA demande une nouvelle fois à ce que les adjoints administratifs qui sont sur un poste B2 bénéficient du RIFSEEP du groupe 3 du corps des SA et que les SA qui sont sur un poste A1 bénéficient du RIFSEEP servi pour un poste A1. Toujours pas de réponse favorable de la DRH sur ce point, mais le SNPA ne lâchera pas car il s'agit bien de classement de poste et non de classement de corps ou d'agents.

**Le SNPA a demandé à ce que le tableau de correspondance entre métiers, classement de poste et RIFSEEP puisse évoluer et qu'en tout état de cause il soit indiqué que ce tableau n'a qu'un caractère indicatif. En effet le SNPA fait remarquer que ce tableau est basé sur le métier principal, mais que certains agents embarquent des activités de responsabilités appartenant à d'autres métiers, ce qui peut justifier un changement de groupe RIFSEEP.**

## Informations

La NBI n'est pas remise en cause pour les agents qui la perçoivent. Aujourd'hui il n'y a plus que 31 adjoints, 68 SA et 2 Attachés qui en bénéficient. Ceci représente un capital utilisé de 1895 points sur les 16000 accordés à l'ONF. Le SNPA demande que la masse financière de 800 000 € non utilisée soit servie au bénéfice des gestionnaires administratifs.

## Tuilage

Actuellement il reste 8 C en B et 31 SA+

## Communication

A la demande du SNPA, **une communication** de la DRH sur le classement des postes est envisagée pour la fin février.

Le SNPA a porté auprès de la DRH,  
les remarques que vous avez bien voulu  
lui adresser.

Le SNPA vous défend dans toutes les réunions  
et dans toutes les instances